



*Le 12 mai 2004, à Mons, Capitale culturelle,*

*En raison de sa fondation sur la tradition, de sa reconnaissance par la communauté dont elle est issue comme répondant aux attentes de cette dernière en tant qu'expression de son identité culturelle et sociale, du sentiment de continuité qu'elle procure aux individus et aux groupes qui la pratiquent, de sa récréation constante par la communauté dont elle est issue en fonction du milieu et de l'histoire de celle-ci, du mode de transmission de ses normes et de ses valeurs, de ses qualités esthétiques et de sa conformité aux principes des Droits de l'Homme,*

*La Marche de Thuin "Saint-Roch"*

*a été proclamée*

***Chef-d'œuvre  
du Patrimoine oral et immatériel  
de la Communauté française***

*Par le Ministre de la Culture,*

***Christian Dupont***